

JUSTEL - Législation consolidée

<http://www.ejustice.just.fgov.be/el/arrete/2022/01/13/2022030439/justel>

Dossier numéro : 2022-01-13/03

Titre

13 JANVIER 2022. - Arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale portant les prix du transport des voyageurs sur le réseau des transports urbains et régionaux de la Région de Bruxelles-Capitale

Source : REGION DE BRUXELLES-CAPITALE

Publication : Moniteur belge du 28-01-2022 page : 7703

Entrée en vigueur : 01-02-2022

Table des matières

Art. 1-3

[ANNEXE.](#)

Art. N

Texte

Article [1er](#). Sont approuvés, les barèmes des prix " Grille tarifaire à partir du 1 février 2022 " à percevoir pour le transport des voyageurs sur les réseaux urbains et régionaux de la Région de Bruxelles-Capitale annexés au présent arrêté.

[Art. 2](#). L'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 17 juin 2021 portant des prix du transport des voyageurs sur le réseau des transports urbains et régionaux de la Région de Bruxelles-Capitale, est abrogé, ainsi que tous les barèmes correspondants approuvés antérieurement.

[Art. 3](#). Le présent arrêté entre en vigueur le 1 février 2022.

[ANNEXE.](#)

[Art. N.](#)

(Image non reprise pour des raisons techniques, voir M.B. du 28-01-2022, p. 7704)